



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements

Question écrite n° 93616

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur la fermeture prochaine du site d'enseignement marseillais de l'École nationale supérieure du paysage de Versailles/ Marseille. Depuis plus de 12 ans, un partenariat technique et financier entre l'ENSP, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de nombreuses collectivités locales et territoriales (ville de Marseille, conseils départementaux, parcs naturels régionaux, ...) a permis la création d'un pôle d'enseignement consacré à la spécificité des paysages méditerranéens. Ce partenariat a largement contribué à faire connaître le rôle et l'intérêt des missions de paysagiste en facilitant la participation d'étudiants de l'ENSP à des projets majeurs pour le territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur tels que la création des parcs naturels régionaux des Baronnies, de la Sainte-Baume ou des Préalpes d'Azur, la définition des enjeux paysagers dans le cadre de l'aménagement de la vallée des énergies sur la Durance Par ailleurs, l'ENSP par son site d'enseignement marseillais est devenu un interlocuteur à part entière dans le cadre de grands projets régionaux dont la pertinence n'est plus à démontrer. À ce titre l'ENSP Versailles / Marseille est associé à un projet majeur pour le territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le regroupement de trois écoles (École supérieure d'architecture de Marseille, Institut d'aménagement et d'urbanisme régional et l'ENSP), inscrit dans le CPER signé le 29 mai 2015 au sein d'un Institut méditerranéen de la ville et du territoire (IMVT). Ce projet en lien avec l'ensemble des actions conduites sur la Méditerranée notamment par l'Agence des villes et territoires méditerranéens durables (AVITEM) contribuera au renforcement du pôle méditerranéen du paysage, à une meilleure prise en compte du paysage par l'ensemble des professionnels de l'aménagement et à une plus grande reconnaissance de la place du paysagiste sur l'ensemble du bassin méditerranéen. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre afin de maintenir le site d'enseignement marseillais de l'ENSP et sa pleine participation au projet de l'IMVT, dans le but de favoriser le maintien et le développement d'un pôle méditerranéen de la ville, des territoires et des paysages en Provence-Alpes-Côte d'Azur et contribuer ainsi au rayonnement de la France sur le bassin méditerranéen. Cette question a d'autant plus d'importance qu'elle s'inscrit dans l'actualité du ministère, puisque l'article 72 *bis* de la loi biodiversité qui est présenté en seconde lecture à l'Assemblée nationale prévoit de protéger le titre de "paysagiste concepteur".

Texte de la réponse

L'école nationale supérieure de paysage (ENSP) est l'héritière d'une histoire ancienne à travers le potager du Roi et d'une histoire contemporaine, l'école française de paysage y étant née au cours du XXe siècle. Au sein de la section du paysage et de l'art des jardins créée à l'école nationale d'horticulture à laquelle l'ENSP a succédé à Versailles, la notion « jardinière » classique de paysage a été élargie à la maîtrise de la relation des habitants à leur milieu de vie, l'enjeu étant désormais de repenser les territoires. L'ENSP est considérée comme l'alma mater de l'école française de paysage. Dans un contexte de fortes contraintes sur les finances publiques, l'école bénéficie ainsi d'un soutien exceptionnel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt qui assure, notamment, le financement de travaux importants à Versailles. Le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a été sollicité pour que l'ENSP s'inscrive dans le projet de création et de

construction à Marseille de l'institut méditerranéen de la ville et des territoires (IMVT). La nature des activités et des partenariats à conduire par l'école sur le territoire méditerranéen nécessitent une analyse approfondie des enjeux stratégiques et économiques qu'elles emportent pour l'école. Une mission a été confiée à Monsieur Michel Desvigne, président du conseil d'administration de l'ENSP et paysagiste renommé, pour analyser et proposer des scénarios confortant l'ENSP de Versailles, les paysagistes concepteurs qu'elle forme et, plus globalement, la démarche paysagère française, dans des conditions soutenables financièrement par l'établissement. Suite à cette mission, en raison des compétences détenues par l'ENSP à mobiliser au service du développement de la métropole marseillaise et des enjeux propres aux territoires méditerranéens, le ministère s'est engagé sur la participation de l'ENSP à l'IMVT sous la forme d'une fin de parcours de 2 ans d'études à Marseille centrée sur le projet de paysage en région méditerranéenne, qui sera proposée aux étudiants en paysage de l'ENSP. Néanmoins, la réussite de cette participation suppose que l'IMVT soit doté d'une gouvernance légère et collégiale, que chaque établissement conserve la maîtrise et la responsabilité des diplômes qu'il délivre et enfin que les collectivités territoriales compensent les surcoûts de fonctionnement liés à l'antenne de Marseille de l'ENSP, pour ne pas porter atteinte à l'équilibre économique et donc à la pérennité de l'école dans son ensemble.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93616

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er mars 2016](#), page 1714

Réponse publiée au JO le : [6 septembre 2016](#), page 7919